

DEMANDE DE CONTRAT D'AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES ÉTUDIANT·E EN EXIL

Date de dépôt du dossier par l'étudiant.e :/...../.....

Date de notification de la décision (par mail) :/...../.....

Je soussigné.e (nom / prénom) :

Inscrit.e en (composante - formation suivie - année d'étude) :

.....

Courriel (uniquement prenom.nom.etu@univ-lille.fr) :

N° d'étudiant.e:

SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UN AMÉNAGEMENT D'ÉTUDES AU TITRE DE :

Étudiant·e en demande d'asile

Étudiant·e bénéficiaire d'une protection internationale (réfugié·e statutaire, protection subsidiaire, protection temporaire)

ET SOLLICITE A CE TITRE LES AMÉNAGEMENTS SUIVANTS (si les modalités de la formation le permettent - Cocher la ou les cases correspondant à votre demande et précisez si nécessaire) :

Bénéficiaire d'un aménagement de l'emploi du temps ¹

Être excusé·e pour une absence ponctuelle aux enseignements ou aux stages ² en accord avec le lieu d'accueil

Bénéficiaire d'une dispense d'assiduité aux enseignements

Bénéficiaire d'un report exceptionnel, d'un étalement ou d'un allègement de la période de stage

Bénéficiaire d'un contrat pédagogique prévoyant l'étalement d'études ³

Solliciter des accompagnements adaptés et personnalisés, au titre en particulier de la compensation d'un handicap, ou pour les étudiant·es empêché·es ⁴ ou en exil ⁵ etc.

¹ Par exemple, intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière ou, pour les étudiant·es inscrit·es à l'Association Sportive (AS) et participant aux séances d'entraînement de l'AS et aux compétitions de la FFSU, être placé·es dès le début du semestre dans un groupe de TD, TP ou de vacation hospitalière n'ayant pas lieu le jeudi après-midi

² Concernant les stagiaires et alternants relevant de la catégorie ESH, ils doivent fournir un arrêt de travail le cas échéant, conformément au droit du travail

³ Identifier dans les tableaux par semestre les BCC ou UE qui font d'objet d'une demande de report à l'année suivante

⁴ Par exemple mise à disposition de cours en ligne, transmission des supports de cours, tutorat, aides humaines ou matérielles, etc.

⁵ Par exemple, soutien en FLE, accès à des modules de soutien méthodologique...

Bénéficiaire d'aménagements des épreuves, d'épreuves de substitution, ou d'une dispense d'épreuve ou d'une partie d'épreuve ⁶

Pièces à fournir :

Tout document attestant de la situation pour laquelle un aménagement est demandé.

Par exemple :

- Attestation préfectorale de demande d'asile
- Carte de séjour faisant mention du statut de réfugié
- Décision OFPRA
- Etc.

Calendrier et recours :

- Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 30 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2.
- La réponse doit être justifiée en cas de refus total ou partiel de l'aménagement.
- L'étudiant-e doit être informé-e de la réponse 15 jours ouvrables après la date de clôture de dépôt des dossiers.
- Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel ⁷, les étudiant-es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.
- Les recours peuvent être introduits dans les 15 jours ouvrables après la notification officielle de l'aménagement à l'étudiant-e.
- Pour toute demande d'aménagement dérogatoire au-delà du 30 septembre pour le semestre 1 et le 31 janvier pour le semestre 2, l'instruction de la demande d'aménagement n'est plus de droit.
- Le recours n'est possible qu'une fois le contrat visé par l'autorité compétente et doit être effectué auprès de la présidence ⁸ à l'adresse : contrat-amenagement-etude@univ-lille.fr

Tableau des unités d'enseignement pour lesquelles un aménagement est sollicité, type d'aménagement précis :

SEMESTRE 1

BCC (numéro)	UE (numéro & intitulé)	Aménagements demandés pour chaque UE	Avis Référent	Avis formation	Décision composante

⁶ Pour les étudiant-es éligibles à ces aménagements, les contrôles de connaissance peuvent se faire exclusivement sous forme d'évaluation terminale lorsque celle-ci est prévue, ou sous forme d'évaluation de substitution lorsque celle-ci est prévue (modalité spécifique aménagée par les formations) pour les formations organisées en évaluation continue, ou continue intégrale. Dans le cadre de l'évaluation continue, les étudiant-es éligibles à un RSE peuvent demander à passer l'évaluation à un autre moment (notamment avec un autre groupe de TD ou lors de sessions exceptionnelles destinées à l'ensemble des étudiant-es bénéficiant de régimes spéciaux d'études, dans les formations où elle est organisée).

⁷ Pour les ESH cependant la circulaire prévoit un renouvellement par cycle.

⁸ À l'adresse : contrat-amenagement-etude@univ-lille.fr

SEMESTRE 2 ⁹

BCC (numéro)	UE (numéro et intitulé)	Aménagements demandés pour chaque UE	Avis Réfèrent	Avis formation	Décision composante

Signature de l'étudiant.e

Commentaires éventuels :

Fait à Le

Signature :

⁹ Les aménagements sont accordés pour chaque semestre ou pour l'année universitaire en cours (en fonction de la durée de validité des justificatifs). Aucun aménagement n'est pluriannuel, les étudiant-es doivent renouveler leur demande à chaque rentrée universitaire.

AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET DU RÉFÉRENT EXIL DE COMPOSANTE

Avis de la Composante (voir tableau BCC)

Favorable

Défavorable

Réservé (aménagement partiels :
cf. précisions dans le tableau p. 2-3)

Le / la responsable de formation / directeur·trice d'études (nom, prénom, fonction, adresse mail)

Fait à Le

Signature :

Le-la référent·e exil de composante (nom, prénom, fonction, adresse mail)

Fait à Le

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Décision de la composante

Favorable

Défavorable

Réservé (aménagement partiels :
cf. précisions dans le tableau p. 2-3)

Commentaires :

Le / la doyen·ne, directeur·trice, ou son-sa représentant·e (nom, prénom, fonction, adresse mail)

Fait à Le

Signature :